

## CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2011

**la décision modificative n°3** concerne des opérations comptables relatives à l'intégration d'études dans la réalisation de travaux.

**Tarifs 2012.** Il est décidé de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2012, ils s'établissent donc comme suit :

### Location Salle des fêtes :

<b>Festivités familiales</b>	<b>Personnes de la commune :</b>	
	- Apéritif :	<b>80,00 €</b>
	- Repas	<b>110,00 €</b>
	<b>Personnes extérieures :</b>	
	- Apéritif	<b>190,00 €</b>
	- Repas	<b>280,00 €</b>
<b>Autres locations</b>	Associations de la commune (après épuisement des gratuités)	<b>60,00 €</b>
	Associations, organismes extérieurs à la Commune, expositions,	<b>350,00 €</b>
	Expositions ventes	<b>450,00 €</b>
<b>Nettoyage</b>	Obligatoire après tout repas servi dans la salle et bal	<b>82,50 €</b>
<b>Caution</b>		<b>400,00 €</b>

**Tarifs cimetièrè :** concessions le m<sup>2</sup> : 40,00 €, Columbarium la case pour une durée de 30 ans : 500,00 €, dispersion cendres : 15,00 € ;

**Service de prestation d'entretien et de nettoyage des concessions en pleine terre couvertes ou non et des caveaux.**

Le coût annuel pour 3 interventions : mars- avril, juin-juillet, octobre-novembre est être fixé à 60 €

### Utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2012.

Conformément à l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire est autorisé, dans l'attente du vote du Budget Primitif, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent.

### Création de postes :

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 d'un poste d'agent de maîtrise principal, responsable des services techniques, chargé de renforcer l'organisation des services techniques.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, au titre de l'avancement de grade d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,

### Cession de pavillons au lotissement des Aulnes.

Au titre d'un bail emphytéotique contracté entre la commune et l'Office et conformément à la loi du 13 Juillet 2006 portant engagement national pour le logement et comportant un volet « accession à la propriété », l'Office Public de l'Habitat du Cantal a sollicité l'avis du Conseil municipal pour la cession de pavillons à des locataires au lotissement des Aulnes.

Un avis favorable est donné à cette proposition.

### Adhésion de la Commune de CARLAT à la CABA.

Faisant suite à la volonté du législateur d'intégrer les communes isolées dans un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, le Conseil municipal de CARLAT a demandé à adhérer à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

Un avis favorable est donné.

### Rapports annuels 2010 sur le prix, la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et du service public d'élimination des déchets ménagers.

Monsieur Sarnel fait l'exposé des rapports annuels 2010 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets, de l'eau et de l'assainissement.

Ce document est mis à disposition du public à la Mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dossiers, en prend acte.